

Le Colporteur

La lettre d'information du pays valloirin

N°4 - Juillet 2009

Valloire
 GALIBIER
FRANCE

**Taxe de séjour
forfaitaire**

**Échange
Valloire-Alpe d'Huez**

**Circulation
et stationnement**

Label Clévacances

Festival le Pic Sonne

Trail du Galibier



Chères Valloirinches, Chers Valloirins,

Faisant suite à l'excellente saison 2007/2008, la saison de 2008/2009 se sera finalement plutôt bien passée pour Valloire. La crise financière mondiale ayant pour effet une chute de l'économie, ainsi que le calendrier européen des vacances scolaires laissaient pourtant présager du contraire. L'économie des stations de basse et moyenne altitude a progressé par rapport aux stations de haute altitude qui ont globalement été en repli de 3 à 5%. Cet hiver, l'enneigement a été satisfaisant et la Sem des remontées mécaniques termine la saison avec une hausse d'environ 3%.

Le contexte économique reste cependant délicat, et l'été risque d'être difficile.

Mais gardons-nous de tout pessimisme. Essayons ensemble de faire les efforts nécessaires pour accueillir du mieux possible les clients de passage, ainsi que les clients qui ont choisi la station de Valloire pour les vacances d'été, en travaillant activement à la qualité de notre produit touristique, pour faire découvrir nos atouts (notre patrimoine, nos montagnes, nos activités sportives, notre accueil...). Restons vigilants au rapport qualité/prix, sachant que nos clients y sont de plus en plus attentifs, à juste titre.

Un sujet mérite particulièrement l'attention de tous les valloirins : la suite de l'affaire « Espace Valloire Galibier ». Ce dossier, qui oppose Mme Cécile Magnin à la commune, au sujet d'un droit de préemption, préoccupe au plus haut point la nouvelle municipalité, qui a en charge la continuité de l'action de la précédente équipe municipale.

Le droit de préemption est un moyen pour la commune de s'opposer à une vente entre deux parties et d'obtenir cette vente à son profit dans un but d'intérêt général. Pour cela les motivations de la commune doivent être très claires et répondre à des besoins d'utilité publique. Sur la forme, le tribunal administratif de Grenoble, saisi par Mme Cécile Magnin, a confirmé par deux fois le droit de la commune de pouvoir préempter cette vente. Sur le fond, la cour administrative d'appel de Lyon a décidé d'annuler la décision du tribunal administratif de Grenoble parce qu'elle ne reconnaît pas le document qui fait état de la motivation agrafée à la délibération, mais distinct de celle-ci et sans origine identifiée.

A titre personnel, j'ai voté contre l'exercice du droit de préemption pensant que le droit de préemption doit être limité aux seuls cas où l'utilité publique de l'opération est l'unique motif de la décision (la Cour administrative d'Appel de Lyon a malheureusement confirmé cet avis). J'ai également voté contre la construction d'un « bâtiment d'accueil des clients de Valloire » situé du mauvais côté de la route, sans stationnement, sans accès évident.

Aujourd'hui après la dernière décision de justice de la cour d'appel de Chambéry, Mme Cécile Magnin est propriétaire, moyennant le versement à la commune du prix de vente payé à l'époque par la commune (395 000 euros) de l'ensemble de parcelles sur lequel la commune a édifié un bâtiment inachevé à ce jour (opération de 4 851 852,76 euros HT au 1er juin 2009, plus environ 1,5M d'euros de contrats de travaux encore en cours). Il nous appartient de ne pas laisser la situation en l'état, dans l'intérêt de Valloire et de ses contribuables, et de rechercher pourquoi le droit de préemption a été utilisé dans cette affaire pour un projet dont l'utilité publique n'a pas été retenue par les juges... La dernière étape juridique est que la commune se pourvoie en cassation.

Toute mon équipe et moi-même avons bien conscience de la difficulté de la tâche que vous nous avez confiée. Nous avons réorganisé les services municipaux, recruté un nouveau directeur des services expérimenté, nous souhaitons honorer votre confiance avec notre équipe et limiter les conséquences de la perte de cette préemption et de la construction de ce bâtiment. Les préjudices pour la commune seront très lourds pour la suite des investissements et des projets que nous devons effectuer afin que Valloire garde sa place de leader des stations de Maurienne et nous espérons pouvoir compter sur le soutien de tous les valloirins.

Plus que jamais je reste à votre écoute et à vos côtés.
Bonne saison d'été.

Le maire, Christian GRANGE

Taxe de séjour forfaitaire

POURQUOI UNE TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE ?

Par délibération du Conseil Municipal du 15 mars 1990, la Commune a choisi d'appliquer le principe légal de perception, tel qu'il résulte de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 de la Taxe de Séjour Forfaitaire.

La taxe de séjour forfaitaire concerne tous les logeurs de la station. **Elle constitue un moyen indispensable d'assurer le développement touristique de la station** en participant au financement de la promotion et des équipements touristiques de Valloire.

Formalités réduites pour le logeur

La taxe de séjour forfaitaire est mise à la charge des logeurs et non à celle de chaque séjournant. Elle est fonction de la capacité de chaque logement. Le logeur n'est pas tenu de facturer à son client un supplément spécial « taxe de séjour ». Etant lui-même le redevable de la taxe, il peut en inclure le coût dans le prix du séjour. Il n'a pas à tenir de comptabilité spéciale pour la taxe de séjour forfaitaire.

L'ÉTABLISSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

Calcul de la taxe de séjour forfaitaire

Il est fonction de la capacité d'accueil, du nombre de nuitées offertes durant la période de perception, des abattements légaux et communaux destinés à prendre en compte le taux de fréquentation habituel de chaque catégorie et des tarifs en vigueur pour la taxe de séjour forfaitaire.

Détermination de la capacité d'accueil de chaque hébergement :

Elle est évaluée en unités de capacité d'accueil, c'est à dire, en fait, selon le nombre de personnes que le local est susceptible d'accueillir.

Si le logement a fait l'objet d'un arrêté de classement, le nombre d'unités de capacité d'accueil, est expressément prévu à l'arrêté ; il est exprimé en nombre de lits.

Nombre de nuitées

Le recours au mode de taxation forfaitaire permet au logeur bénéficiaire de l'abattement national de 40 %, correspondant aux exonérations de droit de taxe de séjour (enfants de moins de 13 ans, personnes handicapées...), ainsi que d'un abattement communal facultatif de 16.7 % l'hiver et 47.9 % l'été pour ajuster la taxe de séjour au taux de remplissage moyen de la station sur la période pour votre catégorie d'hébergement.

L'application de ces abattements conduit en pratique à ne taxer que 25 nuitées sur la saison d'été et 60 nuitées sur la saison d'hiver.

Circulation et stationnement

Vous avez pu constater la mise en place récente d'aménagement de voirie (potelets, peinture, panneaux, changement de circulation ou stationnement...). Ceux-ci suscitent pour certains quelques débats et pour d'autres des interrogations...

Notre objectif est toujours d'améliorer les cheminements piétons, de fluidifier la circulation automobile et d'organiser au mieux le stationnement. Pour mémoire, tous ces travaux découlent de décisions prises par Monsieur le Maire et ses adjoints entre les mois de mai et novembre 2008. L'ensemble du projet vous a été présenté en réunion publique le 21 novembre 2008 et les aménagements sont depuis réalisés par étape. Vos idées sont toujours les bienvenues pour améliorer l'existant. Certaines modifications ont d'ailleurs eu lieu avenue de la Vallée d'Or à la demande des commerçants fin juin. Cette concertation ayant été fructueuse, d'autres réunions de quartier auront lieu.

Les potelets installés sur les trottoirs ou autres espaces publics permettent à la fois de limiter le stationnement

Tarif applicable

Le montant de la taxe de séjour forfaitaire s'élève par nuitée et par lit à :

Type d'Hébergement	Tarif
Hébergement 4 et 5 étoiles	0.65
Hébergement 3 étoiles	0.50
Hébergement 1 et 2 étoiles	0.46
Hébergement non classé	0.40

LE RECOUVREMENT DE LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

Obligations incombant aux redevables

En cas de non-mise en location du bien pendant une saison entière, **la Mairie doit être avertie un mois avant le début de la saison concernée** pour être exonéré du paiement de la taxe de séjour, soit le 15 mai pour la saison d'été et le 15 novembre pour la saison d'hiver. A défaut, le forfait sera facturé, sans possibilité de dégrèvement.

Versement de la taxe

Le montant dû par chaque logeur est calculé par la commune pour chaque saison de façon séparée.

La Mairie adresse le titre de recette correspondant au receveur municipal (Trésorerie de Saint-Michel-de-Maurienne), lequel notifie à chaque redevable le montant de la taxe à sa charge. La taxe doit être versée à ce comptable public dans les 20 jours.

Contrôle et contentieux de la taxe

Les règles de contrôles sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le contrôle des déclarations effectuées par les logeurs est fait par le Maire ou des agents commissionnés par lui.

Ceux-ci peuvent en particulier demander communication de documents visant à établir la capacité d'accueil de l'établissement.

Le régime applicable aux infractions et sanctions résulte du décret du 6 mai 1988, qui instaure un régime de sanctions pénales.

abusif et de protéger les piétons. En saison estivale, les vacanciers apprécient de pouvoir se promener à pied dans le centre ville commerçant et de découvrir notre station village.

Par ailleurs, les aménagements étant en phase de test, il a été décidé dans un premier temps la mise en place de panneaux de signalisation métalliques, beaucoup moins coûteux que ceux en bois. Des panneaux définitifs seront installés ultérieurement quand l'aménagement sera jugé optimal. A cet effet, une réflexion sera relancée sur l'avenue de la Vallée d'Or.

Concernant les zones bleues règlementant le stationnement avenue de la Vallée d'Or et rue de la Sétaz, des disques sont à votre disposition à l'Office de Tourisme et en Mairie. Beaucoup d'autres communes de montagne utilisent de nouveau la réglementation zone bleue. Il semble que ce soit la solution la plus simple pour limiter dans le temps le stationnement des « voitures ventouses » sur des secteurs commerçants.

Échange Valloire - Alpe d'Huez

Lundi 22 juin 2009, à l'Alpe d'Huez, Jean-Yves Noyrey, maire de l'Alpe d'Huez et son équipe, ont rencontré l'équipe municipale et les responsables de l'Office de Tourisme et des Remontées mécaniques de Valloire. Prendre conscience que les expériences de chacun, sur le fonctionnement, les investissements, les actions menées avec succès comme celles qu'il faut éviter, c'est générer des échanges constructifs. Ainsi, Christian Grange, Maire de Valloire, ses adjoints et conseillers, Gérard Ragone directeur de l'Office de Tourisme, Eric Dournon directeur des remontées mécaniques, ont largement évoqué les différentes problématiques communes aux deux stations. La visite des différentes infrastructures ont été particulièrement appréciée : Mme Alberte Retornaz a apprécié la la visite de la crèche et l'installation des poubelles « cyclistes » le long des vingt-et-un virages en place depuis trois ans qui vont sans doute « fleurir » vers le col du Galibier ! A noter que la majorité d'entre eux sont venus de Valloire en...vélo!

Martine Arnould
Journaliste DL - Alpe d'Huez

Tout naturellement, Valloire a rendu l'invitation à l'Alpe le Mercredi 1er Juillet. L'importante délégation, conduite par son maire, a été reçue par Christian Grange et tout le staff des responsables des entités de la station pour des séances de travail, autour des activités estivales des deux stations, dans le salon d'honneur de la Mairie. Les deux stations comptent bien mettre au point et développer, dans l'intérêt commun, de

nombreuses activités estivales, dont plusieurs pourraient tourner autour du vélo, ainsi que des échanges.

J.-P.Meynieu



SOREA

Installation d'une centrale photovoltaïque sur une maison de Valloire

De part sa situation géographique, cette maison située aux Verneys sur la Commune de Valloire, est susceptible de supporter des panneaux solaires photovoltaïques intégrés au bâti existant. La couverture neuve représente une surface de 280m² environ. Cette bâtisse du 18^{ème} siècle, située dans l'axe d'ouverture du col du Galibier, bénéficie d'une exposition plein sud pour l'un de ses pans.

Compte tenu du bon ensoleillement observé à Valloire et malgré la présence de masques (dus aux montagnes), une production photovoltaïque est intéressante, comme cela a été fait sur la toiture des services techniques de la commune de Valloire qui produit 43000 kWh/an. SOREA souhaite développer une activité de production photovoltaïque. Cette installation de grande envergure constitue une première expérience, qui permettra de valider un plan de développement de toitures solaires sur 2009-2010.

SOREA a fait le choix de travailler avec des développeurs de projet. En effet, le choix de technologies et des installateurs, l'obtention des autorisations administratives, la gestion et la supervision technique d'une centrale solaire tout au long de sa durée de vie, ne s'improvisent pas et font appel à des compétences et un savoir-faire bien spécifique. Ce maître d'œuvre prend en charge la préféabilité, la conception du projet, sa construction puis son exploitation et sa maintenance tout au long de sa durée de vie. SOREA en

assure le financement et loue la toiture à ses propriétaires. Les solutions techniques mises en œuvre sont choisies en toute indépendance, SOREA ayant fait le choix de n'être lié à aucun fabricant de façon à privilégier les solutions les plus performantes et les plus durables.

L'utilisation des énergies renouvelables est une priorité pour SOREA.

La centrale de production photovoltaïque, à l'image des centrales hydrauliques, disposera d'un outil de télégestion permettant de contrôler son fonctionnement à distance et en



temps réel. L'objectif de la société est d'acquérir progressivement et valoriser un savoir-faire spécifique à l'exploitation de l'énergie solaire en zone d'altitude.

À suivre

Une offre pour les particuliers dès l'été 2009

L'émergence des énergies renouvelables et l'engouement des particuliers ne sont plus à démontrer.

C'est ainsi que SOREA propose une offre destinée aux particuliers qui souhaiteraient installer une toiture solaire et devenir producteur.

Cette offre bénéficie des meilleurs panneaux et d'une technologie de pose éprouvée car n'oublions pas que la toiture doit assurer l'étanchéité.

L'investissement est porté par le particulier qui bénéficie d'un crédit d'impôt, d'un taux de TVA réduit, et d'une vente de l'énergie produite à SOREA à un tarif fixé par les pouvoirs publics (6 fois plus élevé que les tarifs de vente). Enfin, le financement (avec différé) assure un effort de trésorerie minimum et rentabilise l'installation en quelques années.

À voir en ligne ...

Reportage video sur la réalisation du

Poste-Source sur

http://www.dailymotion.com/relevance/search/poste+source+sorea/video/x7v52u_sorea-poste-source-2008_news

SEM VALLOIRE

Enquêtes de satisfaction clients

Content ? Pas content ?

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des clients de la station et du domaine skiable. Plus de 3500 clients se sont exprimés sur internet sur la qualité du domaine skiable (environ 1800 d'entre eux qui ont accédé au domaine Galibier Thabor par Valloire et environ 1700 d'entre eux qui ont accédé au domaine Galibier Thabor par Valmeinier).

Résultats de la saison 2008-09 concernant le domaine skiable
Les résultats sont organisés en 8 thèmes. Chaque thème comprend plusieurs questions, chacune obtenant une note sur 10 établie à partir des réponses des clients.
L'appréciation globale du domaine skiable s'établit à 7,95 sur 10, note en léger retrait par rapport à l'hiver précédent (8,05 sur 10) mais qui reste d'un niveau correct comparé aux autres domaines skiables. À noter : les questions dont les résultats étaient les meilleurs l'année dernière ont été supprimées pour ajouter de nouvelles questions sur la station.

Les atouts, les forces

L'étendue du domaine skiable Galibier-Thabor
La surveillance des gares des remontées mécaniques par le personnel
L'accueil des hôtes et hôtesses de vente
La préparation et le damage des pistes
La propreté du domaine skiable

Les lacunes, les faiblesses

Les liaisons entre les massifs
Les temps de transport des remontées mécaniques
L'organisation des files d'attente aux remontées mécaniques
La propreté des sanitaires
et dans une moindre mesure
Les espaces ludiques
Le confort des remontées mécaniques

90% des clients recommandent le domaine skiable Galibier Thabor, ce qui est un aspect très positif en termes de fidélisation et de promotion par le bouche à oreille. A noter que chaque année environ 40% des clients découvrent le domaine (c'est-à-dire viennent à Valloire ou Valmeinier pour la première fois).

En détail, appréciation pour chaque thème (note sur 10)
Achat du forfait : 8,00

La diversité des forfaits proposés est le critère le plus important aux yeux des clients. et obtient un score satisfaisant de 8,00. L'accueil par les hôtes et hôtesses de vente est le critère le mieux noté (8,45).

L'attente aux caisses a été durement critiquée sur la période de début de saison ; les deux caisses supplémentaires installées au pied de la télécabine de la Brive pour la suite de la saison ont permis de « corriger le tir » et d'obtenir des scores acceptables.

Les clients jeunes ne sont pas les plus impatients (que ce soit aux caisses ou aux remontées mécaniques), mais ils ont des attentes fortes en matière d'offre commerciale (diversité des forfaits).

Les trois-quarts des clients savent que le forfait peut être acheté ou rechargé en ligne, même s'ils ne sont pour l'instant que 4% à le faire...

Remontées mécaniques : 7,60

Le critère le plus important est le temps d'attente aux remontées mécaniques, avec une note préoccupante pour Valloire (7,30 sur 10). En deuxième position, on a le temps de transport pour les clients de Valmeinier et l'organisation des files d'attente pour ceux de Valloire.

La surveillance des gares est le critère qui obtient le résultat le plus satisfaisant (des 2 côtés du domaine).

Les clients regrettent le temps de transport (trop long) des remontées mécaniques de Valmeinier. Ils sanctionnent Valloire sur le confort des remontées mécaniques.

Pistes : 8,15

Les 2 critères les plus importants pour les clients, la diversité des pistes et leur damage, sont les critères les mieux notés, avec un score de performance supérieur à 8 sur 10. La densité de skieurs sur les pistes reste le point faible de la partie Pistes, ce qui justifie pleinement nos efforts continus dans le remodelage des pistes.

Accueil : 7,90

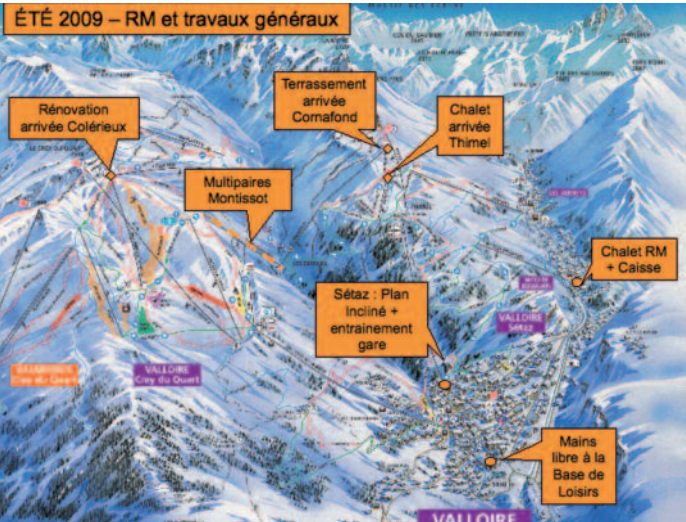
À la question : « Êtes-vous satisfait de l'accueil que vous a réservé le personnel (c'est à dire les hôtesses de vente, les pisteurs secouristes et le personnel des remontées mécaniques) ? » Le taux global de satisfaction est de 81% dont 35% de clients très satisfaits.

Notons que 6% des clients sont très insatisfaits sur ce point.

Domaine Galibier Thabor : 7,95

L'étendue du domaine est jugée comme étant très satisfaisante par les clients que ce soit côté Valloire ou Valmeinier. En moyenne sur la saison, la note est de 8,40 sur 10. Les liaisons entre massifs sont quant à elles peu satisfaisantes et se révèlent invariablement comme le vrai point faible du domaine skiable avec une moyenne à 7,00 sur 10. Ces notes ne peuvent que renforcer la Sem Valloire dans sa volonté d'améliorer la qualité de ces liaisons par un appareil structurant sur la jonction Crey du Quart – Sétaz plutôt que d'envisager une extension du domaine skiable.

Prévisions travaux pour cet été

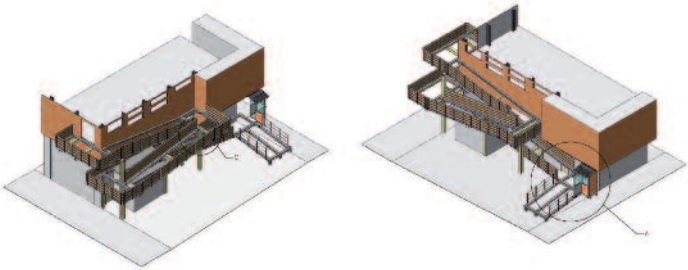


Mains libres à la Base de Loisirs

Après les remontées mécaniques, la Base de loisirs passe au système « mains libre ». Cet été, les clients de la piscine, de la patinoire ou du centre de remise en forme devront présenter leur key-card (carte magnétique) aux bornes situées à l'entrée de l'établissement. Ce système nous permettra de connaître la fréquentation des activités en temps réel.

Un nouvel accès à la Télécabine de la Sétaz

Un plan incliné va venir améliorer l'accès à la Télécabine de la Sétaz. (Même accès que la Brive)



Multipaires à Montissot

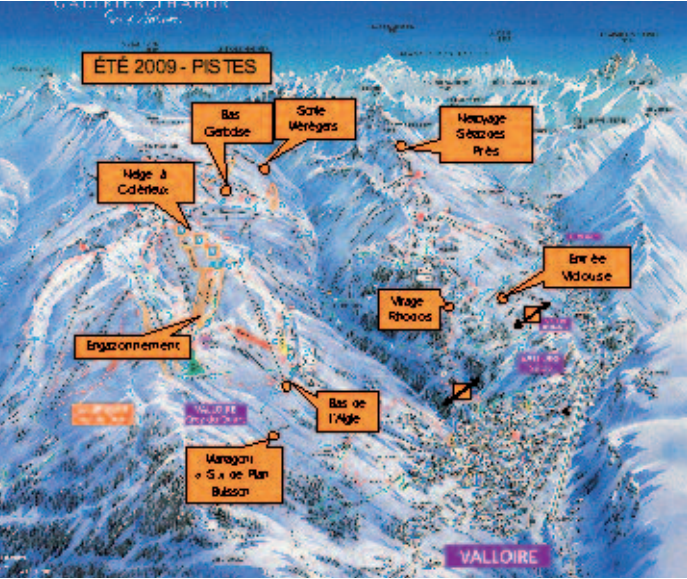
Afin de rendre plus esthétique et plus fonctionnel le Télésiège de Montissot, la ligne multipaires va être enterrée. Pour ce faire, de gros travaux sont nécessaires, réalisation d'une tranchée sous la ligne du télésiège, enfouissement de ligne et remblais...

De nouveaux locaux au Moulin Benjamin

Un nouveau chalet va être construit au départ du Télésiège du Moulin Benjamin. Il accueillera un point de vente (2 caisses), le local d'exploitation du télésiège, un réfectoire, des sanitaires pour le personnel, et un local de rangement.

De nombreux travaux de pistes sont prévus pour cet été, (engazonnement, terrassement...)

Le réseau de neige de culture va être complété par une portion partant de l'arrivée du Télésiège du Lac de la Vieille jusqu'à l'arrivée du Télésiège de Colérioux. 2 enneigeurs déportés vont également être installés sur le massif de la Sétaz.



Le budget total des investissements 2009 de la Sem Valloire est de 2.120.767 €

Prévisionnel remplissage Comète

Envoyé par le Cabinet Comète pour une lecture rapide :

- Le prévisionnel de remplissage de l'été est en progression de 3.6% par rapport à l'an dernier. Avec 29 816 séjours sur l'ensemble des lits professionnels (7754 sur un total de 15 805 cet été)

- Analyse : ce chiffre, positif, contre toute attente, prend en compte des lits de Résidences fermés jusqu'alors en été. De ce fait même si le nombre de séjours est bien en progression de 3.6% ; le taux de remplissage est en recul de 2%, passant de 44.7% à 42.7%. À ce jour, nous ne possédons pas de chiffre fiable sur le prévisionnel estival des autres stations qui semble en forte baisse selon divers échos.

- Résultats par secteurs d'hébergements :

Hôtels : fréquentation en hausse de 19.7%, le taux de remplissage est également en progression passant de 24.9% à 32.6%. Le nombre de lits baisse de 92 unités.

Agences immobilières et Centrale : fréquentation en baisse de 16.5%, le taux de remplissage chute de 39.4% à 35.3%. Le nombre de lits du secteur passe de 2453 à 2323, et baisse donc de 130 unités,

Résidences de Tourisme : fréquentation en hausse de 31.6%, le taux de remplissage chute de près de 6% passant de 57.5% à 51.6%. Le nombre de lits progresse fortement de 1337 unités, passant de 2571 à 3908,

Centres de vacances, T.O et camping : fréquentation en baisse de 45.3% ! le taux de remplissage chute de plus de 10 points passant de 40.3% à 30.5%. Le nombre de lits régresse également de 1246 à 904.

OFFICE DE TOURISME

Label Clévacances et projet de rénovation

Dans le dernier bulletin nous parlions des meublés à Valloire, l'état des lieux et le contexte concurrentiel du marché amènent les élus à se positionner en faveur d'une politique de rénovation.

L'Office de Tourisme est l'interface du Label à Valloire. Pour cela la mise en place du Label « Clévacances » a été

de meublés existant et aider les propriétaires qui le souhaitent à améliorer leurs logements. Dominique Dal-Bon est la personne ressource pour la labellisation, déjà opérationnelle pour ceux qui le désirent, en parallèle cependant, le classement en étoiles est toujours actif. La Labellisation donnant automatiquement un niveau en étoiles correspondant.

Pourquoi se labelliser ?

Depuis plusieurs saisons déjà l'on constate que certains propriétaires de logements rencontrent des difficultés pour louer leur bien. Les raisons sont multiples, et souvent se cumulent :

- Niveau de confort et d'équipements insuffisants,
- Esthétique et décoration peu recherchées et démodées,
- Absence ou insuffisance de dynamique promotionnelle individuelle,

La labellisation, permettra à ceux qui répondent aux critères, d'afficher une meilleure qualité et ainsi d'être plus efficaces dans leur mise en marché. Mais elle donnera aussi accès aux autres, à de précieux conseils, ainsi qu'à un accompagnement, qui sans se substituer aux propriétaires, leur évitera de s'égarer et d'investir mal à propos grâce aux conseils de professionnels formés sur le sujet. De plus, pour ceux qui s'engageront dans

une démarche de rénovation, la labellisation donnera accès à des subventions.

Des subventions de 130 euros par m² pour rénover son appartement à Valloire !

Le Conseil Général de la Savoie vient de voter son accord pour aider les propriétaires qui rénoveront leurs logements en Clévacances. Les critères requis sont les suivants :

Rénover pour un niveau de classement préfectoral de 3 étoiles minimum soit un Label entre 2 et 3 Clévacances selon les cas,

Etre adhérent d'une Centrale de Réservation durant 5 ans minimum,

Etre adhérent au Label Clévacances durant 10 ans minimum, L'appartement doit se situer dans un bâtiment de moins de 5 logements,

Limite de 30 % des travaux et avec un plafond de subvention de 18 000 euros.

Contact et informations :

Labellisation : Dominique Dal-Bon – Office de Tourisme
Responsable Classement et Label Clévacances
Dominique.dalbon@valloire.net
Tél. 04 79 59 03 96
Subvention : Gérard Ragone – Directeur – Office de Tourisme
ragone@valloire.net – Tél. 04 79 59 03 96

Sortie d'un nouveau topo-guide

10 balades faciles autour de Valloire

Depuis plusieurs années, Monsieur Bergelin, passionné de randonnée, nous incitait à réaliser un Topo Guide plus détaillé et lisible que les habituelles cartes. Il a réussi à convaincre les élus de la commission « chemins et randonnées » ainsi que l'Office de Tourisme. Grâce à leur travail, leur connaissance du terrain et sa forte persévérance ce document est enfin disponible.

Le Principe de ce Topo.

Les vacanciers sont souvent peu familiarisés avec la lecture des cartes topographiques, de plus, une fois dans la nature une certaine habitude dans la lecture du terrain est nécessaire pour une bonne compréhension des chemins à prendre et ceux à éviter. Les choix des itinéraires retenus ici, ont été sélectionnés parmi les plus beaux sites, avec un accès facile pour les familles. Ce document répond ainsi à une demande importante du public.



une large palette de sites pour découvrir et apprécier Valloire, du Col du Télégraphe jusqu'au Galibier, en passant par les deux vallées de la Neuvachette et de la Valloirette.

La montagne en été, une destination qui n'a plus la côte !

La montagne, l'été, est désormais en 4ème place comme choix de destination, derrière la mer, la campagne et la ville ! Trop froide, trop sportive, trop chère et pas « tendance » du tout auprès des jeunes ; la montagne ne cesse de perdre des parts de marché l'été. Il importe donc à chaque station de chercher et de trouver ses solutions au travers d'offres de loisirs et d'animations faciles à pratiquer et conviviales : l'été la montagne se doit d'être douce ! Les événements phares sont également un axe fort de remplissage, ainsi que la qualité d'accueil...

Parions que ce topo guide plaira à notre clientèle familiale et contribuera à renforcer la dynamique et l'attractivité de notre belle vallée en été.

Topo Guide disponible à l'OT - Tarif : 5.50€

Une dernière semaine bien fréquentée

La Montagnes aux enfants - 19 au 24 avril 2009

Si les fins de saison peuvent-être difficiles, cette dernière semaine 2009 sur le thème « la Montagne aux enfants » a prouvé qu'il n'y a pas toujours de fatalité en matière de fréquentation touristique et qu'une bonne idée, bien relayée, peu inverser une tendance.



En effet plus de 800 Pass gratuits ont été attribués à des enfants jusqu'à 14 ans qui accompagnaient leurs parents en séjour : ski gratuit, cinéma, spectacle, matériel ski et snowboard ... l'offre était très attractive et de ce fait a rencontré un réel succès. Le remplissage a doublé par rapport à l'année précédente avec un taux de

44 % selon les chiffres fournis par le cabinet Comète.



Les enfants étaient ravis et les parents encore plus ! Preuve s'il en faut que la montagne à Pâques est une destination de vacances familiale ! Alors, lors de la Boum du dernier soir sous le chapiteau (interdite aux parents) tout ce petit monde s'est dit : A l'année prochaine... à Valloire !

Et un grand merci à tous ceux qui ont joué le jeu pour nous permettre la mise en place de cette semaine...

Les grands cols des Alpes avec Laurent Brochard

Semaine du Vélo - 21 au 26 juin 2009



Le Col du Galibier est gravi chaque année par des milliers de cyclistes, et ainsi notre station de Valloire voit défiler, sans toujours pouvoir les arrêter, pour un séjour ou une nuit une quantité égale de clients potentiels. Le but de cette semaine vélo, déjà en réflexion depuis l'année dernière, était d'organiser autour de nos fameux cols et itinéraires une semaine thématique encadrée et chapeautée par un grand nom du vélo ! Le sympathique Laurent Brochard a répondu à l'appel ainsi qu'une vingtaine de pionniers sur 2 roues. Cols du Télégraphe, Galibier, Iseran, Izoard, Lautaret, Croix de Fer et montée de l'Alpe d'Huez ont été affrontés dans la bonne humeur et l'énergie. Au final la semaine a été un grand succès malgré le nombre de participants un peu en dessous de nos attentes, et si les parcours, de « haut niveau », ont mis les mollets du groupe à rude épreuve le bilan amical et sportif a été, au dire de tous, largement atteint et mérite récidive...

Accueil de 140 Porsche le temps d'un week-end

Le mois de juin voit souvent des clubs vélos et autos parcourir les grands cols. Cette année a été marquée par un grand rassemblement de véhicules Porsche. 140 équipages au total ont animé joyeusement la station les 19, 20 et 21 juin derniers. Claude Varon le président du Club Porsche 911 des Savoie avait mis les petits plats dans les grands, depuis près d'un an il multipliait les allers et venues à Valloire pour préparer cet important week-end. Notre station fut d'ailleurs choisie parmi plusieurs autres, en raison, selon les organisateurs, de notre accueil, de la beauté du site, de la logistique que la station est capable de déployer, et de la gentillesse des hôteliers et restaurateurs. Les rutilantes voitures entre 2 circuits alpins étaient exposées dans l'avenue de la Vallée d'Or et avaient, dans l'enfilade, fort belle allure ! Que dire des participants, pas snobs du tout (certains avaient des craintes). Si beaucoup étaient savoyards, certains venaient de loin, Belgique, Hollande, Italie... et l'on se souviendra de cette charmante conductrice qui a fait – seule – la route depuis la Bretagne ! Parions que beaucoup reviendront, en été, ou encore en séjour d'hiver. Dans tous les cas la Savoie Cup 2010, (c'est décidé !) se déroulera encore à Valloire.



Comptes rendus de conseils municipaux

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 21 avril 2009 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

Absents excusés: MM. Adrien SAVOYE (une partie de la réunion) Pierre SALOMON (présent uniquement lors des questions diverses)

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

Monsieur Jean-Michel GALLIOZ, Conseiller Général du Canton, assiste à la réunion.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - CONTRAT DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ - APPROBATION DE L'AVENANT SUR LES CONDITIONS DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n° 1 au contrat de concession de la distribution publique d'électricité signé le 31 juillet 2007 avec la société SOREA et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

02 - RECONDUCTION AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'ORGANISATION DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention conclue avec le SIRTOMM le 15 mars 2006 à compter de 2009 et ce pour 3 ans.

03 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ET A L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les montants de subventions aux associations et à l'Office de Tourisme suivant le tableau ci-annexé.

04 - PARKING DE L'ÉGLISE – TARIFS DE LOCATION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme proposé ci-dessous le tarif des places de stationnement du Parking de l'Église à compter du 1er mai 2009 et limite le nombre de places d'abonnés à 30.

TARIFS	EN VIGUEUR PROPOSITIONS	
A l'heure	1 €	1 €
2 premières heures	Gratuites	Gratuites
Maximum de perception par tranche de 24h	7 €	8 €
Abonnement Saison Été	120 €	125 €
Abonnement Saison Hiver	310 €	330 €
Abonnement Hiver après vacances de février		200 €
Abonnement Année		450 €

05 - TRAVAUX EN FORET COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement présenté,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- atteste que la Commune relève du régime de TVA suivant : Régime Simplifié RSA.

À partir de cette délibération, Monsieur SAVOYE Adrien est présent.

06 - RUE DE LA TRAVERSE – ACQUISITION DE TERRAIN A LA COPROPRIETE LES ROCHILLES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à la copropriété Les Rochilles, la parcelle cadastrée lieu-dit « Valloire » section D n°1556p de 4 m² au prix de 150 euros le m², soit 600 euros, augmenté d'une indemnité de réemploi de 100 euros, soit un montant total de 700 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune.

07 - ROUTE DE POINGT-RAVIER - ACQUISITION DE TERRAIN A L'INDIVISION RAMBAUD ADRIEN - COTTE RAYMOND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'Indivision RAMBAUD Adrien et COTTE Raymond à Valloire, les parcelles cadastrées :

- lieu-dit « Devant le Mollard » section L, n°1341 de 249 m²
- lieu-dit « Trentin », section L, n°1431 de 206 m²

soit 455 m² au prix de 5 euros le m², toutes indemnités comprises, soit 2 275 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune.

08 - ACQUISITION DE DIVERS TERRAINS A MADAME MAGNIN ÉPOUSE LANFREY CATHERINE

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'acquérir à Madame MAGNIN, épouse LANFREY Catherine, les parcelles cadastrées :

- lieu-dit « Valloire » section D, n°128p de 15 m² et n°1558p de 46 m², soit 61 m² au prix de 150 euros le m², soit 9 150 euros, augmenté d'une indemnité de réemploi de 1 525 euros, soit un montant total de 10 675 euros,
- lieu-dit « Les Glaires », section J, n°1274 de 417 m², au prix de 5 euros le m², soit 2 085 euros, n°1264 de 512 m², au prix de 3 euros le m², soit 1 536 euros,
- lieu-dit « Mont Bourget », section J, n°580p de 270 m² et n°584p de 577m², soit 847 m² au prix de 1,50 euros le m², soit 1 270,50 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune.

09 - RUE DE TIGNY - ACQUISITION DE TERRAIN A LA COPROPRIÉTÉ RAMBAUD ADRIEN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à la Copropriété Adrien RAMBAUD, domiciliée rue de Tigny à Valloire, la parcelle cadastrée lieu-dit « Tigny », section D n° 315p pour 4 m² au prix de 122 euros le m², toutes indemnités comprises, soit 488 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune.

10 - ACQUISITION DE PARCELLES A MADAME GRANGE GHISLAINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à Madame Ghislaine GRANGE, les parcelles cadastrées:

- lieu-dit Pierre Grosse, section G
- n°408 pour 345 m²,
- n°409 pour 370 m²
- lieu-dit Les Bises, section G
- n° 2011 pour 96 m²,

soit 811 m² au prix de 2 euros le m², soit 1 622 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune.

11 - RUE DE LA TRAVERSE - ACQUISITION DE TERRAIN A LA SCI LA MAISON D'ANGELINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à la SCI La maison d'Angeline, la parcelle cadastrée lieu-dit « Valloire » section D n°1300p de 24 m² au prix de 150 euros le m², soit 3 600 euros, augmenté d'une indemnité de réemploi de 600 euros, soit un montant total de 4 200 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,

12 - RECRUTEMENT DE PERSONNELS – SAISON D'ÉTÉ 2009

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter des personnels saisonniers durant la saison estivale 2009 sur les postes et les périodes ci-dessous définis, autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires et à signer les contrats à intervenir et précise que ces agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon de leur grade :

Police municipale :

1 agent de surveillance de la voie publique du 15 juin au 11 septembre 2009 à temps complet
Espaces verts (Adjoint Techniques de 2ème classe) :
2 agents du 25 mai au 25 septembre 2009
Animation (Adjoint Techniques de 2ème classe) :
2 agents du 1er juillet au 31 août 2009
1 agent du 1er juin au 25 septembre 2009
Gardiennage église (Adjoint Technique de 2ème classe) :
1 agent du 1er juillet au 31 août 2009
Station service "La Vallée d'Or" (Adjoint Technique de 2ème classe) :
1 agent du 15 juin au 11 septembre 2009 à temps complet.

AFFAIRES DIVERSES

1 - Présentation du Label « CléVacances » par Dominique Dal-Bon et Gérard Ragone.

Ce Label est agréé par le Ministère du Tourisme depuis 1997. Cet agrément reconnaît officiellement : la Charte de Qualité Clévacances, qui fait référence à l'arrêté ministériel de classement des meublés de tourisme du 28 Décembre 1976 modifié notamment par l'arrêté du 8 Janvier 1993 et celui du 1er Avril 1997, les compétences du Réseau de professionnels Clévacances en matière de visites de classement d'hébergements touristiques, en étroite liaison avec les Préfets des Départements.

Pour être habilités à décerner le classement ministériel, les techniciens du Réseau n'en restent pas moins les garants de la Charte de Qualité nationale Clévacances France qui garantit le confort et la sécurité d'un logement labellisé, et l'homogénéité de l'offre, quelle que soit la destination choisie. L'un des atouts majeurs de Clévacances France réside dans la diversité des locations disponibles :

La location Clévacances : la location Clévacances peut être une maison indépendante, une demeure de caractère, un chalet, un appartement ou un studio dans une maison particulière ou dans un immeuble collectif. Ces locations doivent répondre aux conditions minimales de confort et d'habitabilité (décret n° 87 - 149 du 6 Mars 1987) dont le respect de la conformité incombe au loueur ou à son mandataire habilité. La marque "Locations de France Clévacances" est décernée nominativement par logement de 1 à 5 clés (4 clés maximum pour les appartements et studios).

La chambre d'hôtes Clévacances : destinée à compléter les hébergements touristiques traditionnels (hôtels, meublés, résidences...), la prestation «Chambres d'Hôtes Clévacances» comprend la nuitée et le petit déjeuner. La marque "Chambres d'hôtes Clévacances France" est décernée exclusivement pour chaque chambre avec un niveau de confort allant de 1 à 4 clés. Le nombre maximum de chambres par structure est égal à 5, pour une capacité d'accueil maximum de 15 personnes. Au-delà de cette capacité, l'établissement relève d'une réglementation différente. Cette structure ne pourra être en aucun cas considérée comme un établissement accueillant du public.

La résidence Clévacances : une Résidence Clévacances est un établissement commercial d'hébergements labellisés situés dans une station ou une zone touristique à la campagne, à la montagne, à la mer, dans une station thermale ou en ville, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, proposés en location pour une occupation à la nuitée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Le classement se décline de 1 à 4 clés.

L'habitat de loisirs Clévacances : les Habitats de Loisirs sont individuels ou mitoyens, en groupe ou diffus, sans fondation, préfabriqués en ossature bois, planches, rondins, bardeaux, bois reconstitué..., exclusivement implantés dans le cadre collectif d'un terrain aménagé et classé, tel que : terrain de camping, parc résidentiel de loisirs, village de vacances. Le classement se décline de 1 à 3 clés et s'évalue en fonction des normes de confort intérieur. Il est indissociable des prestations de services et de loisirs.

Les locations ou chambres Clévacances reposent sur l'évaluation de 3 critères essentiels :

l'environnement : il est apprécié en fonction de la mise en valeur extérieure de l'hébergement (bâtiment, abords, site...) et l'absence totale de nuisances (bruits, odeurs, servitudes...),
l'aménagement intérieur : le confort, le mobilier, la décoration, les équipements (techniques et sanitaires), la distribution et la définition des pièces en rapport avec la capacité d'accueil du logement, entrent en compte dans la labellisation Clévacances,
l'accueil et l'assistance : qu'ils soient effectués par le propriétaire ou son mandataire habilité, ce sont des éléments indispensables pour la délivrance de la marque Clévacances France. Un client bien accueilli contribuera à faire votre publicité tout en diffusant l'image Clévacances.

Ce label va être proposé aux loueurs de Valloire. Il ne va pas remplacer le classement en étoiles, mais s'y superposer. Il pourrait permettre à certains propriétaires de rénover leur logement locatif : une aide de 130 € par mètre carré, dans un plafond de 18 000 €. Il est proposé d'organiser une réunion publique pour présenter ce label, et éventuellement la création d'un « Club Propriétaires ».

2 - Intervention de Monsieur Jean-Michel GALLIOZ, Conseiller Général. Monsieur le Maire remercie Monsieur le Conseiller Général de sa présence.

Ce dernier en profite pour faire un point sur le projet d'installation de nouvelles bornes kilométriques depuis Saint-Michel-de-Maurienne jusqu'au Col du Télégraphe, puis depuis Valloire jusqu'au Col du Galibier. Le projet est arrêté, les cols devraient être bornés pour 2009. Monsieur Gallioz souhaiterait une présentation du projet avec toutes les personnes concernées (Service des Routes, Département...).

Monsieur le Maire demande à Monsieur le Conseiller Général de prévoir le changement du panneau du sommet du Col du Galibier, ainsi que la réfection des murets en amont de la route du Col du Télégraphe. Monsieur Gallioz propose de venir faire une visite sur place pour étudier ces demandes.

Monsieur le Maire attire l'attention de Monsieur le Conseiller

Général sur la suppression d'une navette scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.
Monsieur Gallioz précise qu'il a déjà pris contact avec le responsable du Service au Conseil Général, Monsieur Pirat, mais celui-ci lui a confirmé cette décision en raison de la faible fréquentation de ce bus, et du surcoût que sa mise en service représente (environ 25 000 €). D'autre part, il rappelle que cette deuxième navette n'était prévue que jusqu'à janvier 2009.
Monsieur Gallioz précise que le service de la deuxième navette est pérennisé pour la période allant de septembre 2009 à janvier 2010.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MAI 2009

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 19 mai 2009 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Gérard VUILLERMET - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

Représentés : M. Pierre SALOMON (donne procuration à Gérard VUILLERMET) M. Denis CHANCEL (donne procuration à Pierre CORNU)

Absent : M. Bernard GRANGE

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - AFFAIRES DIVERSES – PRÉSENTATION PAR LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES SUR LES PROJETS DE CENTRALES DE PRODUCTION HYDRAULIQUE

Après présentation par la Compagnie Nationale du Rhône des études préliminaires sur des projets de petites centrales hydroélectriques sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à celles-ci pour des raisons liées à l'impact négatif que ces centrales pourraient avoir sur le Tourisme (aspect visuel dégradé de la rivière).

02 - AFFAIRES DIVERSES - NAVETTE SCOLAIRE - CONVENTION POINTS D'ARRETS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec le Conseil Général destinée à donner une assise juridique aux arrêts de cars scolaires, puisque qu'un nouvel arrêt a été créé aux Villards.

03 - AFFAIRES DIVERSES - APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME POUR LA MISE EN PLACE DU LABEL « CLÉVACANCES »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner le choix de l'Office de Tourisme de s'engager dans le processus de labellisation des locations saisonnières et donne pouvoir à Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme pour mettre en œuvre le processus.

04 - AFFAIRES FINANCIERES – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION D'UN ORATOIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser la restauration de l'Oratoire de la chapelle Notre Dame de la Vie pour un montant de 1 200 € HT et sollicite l'aide du Conseil Général de la Savoie et de l'Etat (DRAC).

05 - ESPACE VALLOIRE GALIBIER – AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 1 – GROS ŒUVRE

Le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour et 1 abstention (Adrien SAVOYE) la modification du prix du marché concernant le lot 1 comme ci-dessous :
LOT 1 – GROS ŒUVRE : ENTREPRISE TRUCHET
montant initial du marché : 1 879 086,40 € HT
montant de l'avenant : 45 336,96 € HT, soit une augmentation de 2,41 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 1 924 423,36 € HT.
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.

06 - ESPACE VALLOIRE GALIBIER

AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 5 - ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot 5 comme ci-dessous :
LOT 5 – ELECTRICITE : ENTREPRISE CACHARD
montant initial du marché : 331 224,71 € HT
montant des travaux en plus-value : 1 100 € HT.
montant des travaux en moins-value : 160 € HT.
incidence de l'avenant : 940 € HT, soit une augmentation de 0,28 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 332 164,71 € HT.
Cet avenant correspond à un appoint solaire dans l'installation de chauffage dans le cadre d'une démarche environnementale.

07 - ESPACE VALLOIRE GALIBIER

AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 9 - CARRELAGE

Le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour et 1 abstention (Adrien SAVOYE), la modification du prix du marché concernant le lot 9 comme ci-dessous :
LOT 9 – CARRELAGE – ENTREPRISE MIGNOLA
montant initial du marché : 113 043,52 € HT
montant de l'avenant : 3 124,38 € HT, soit une augmentation de 2,76 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 116 167,90 € HT.
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.

08 - DÉCLASSEMENT D'UN DELAISSÉ DE LA ROUTE DES CLOTS

Reportée.

09 - CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants :
Service Ramassage des ordures ménagères (Adjoint Technique de 2ème classe)
1 agent du 02 mai au 18 juin 2009 à temps complet
Service de la Cantine (Agent social)
2 agents pour les mois de mai et juin à temps non complet (7 heures hebdomadaires)

AFFAIRES DIVERSES

1 – Règlement sur la Commande publique :

Afin de rationaliser les achats de la Commune et exercer un meilleur contrôle des dépenses, Monsieur le Maire présente au Conseil le règlement désormais appliqué en la matière.

2 – Bail de location de l'Asinerie :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'actuel locataire de l'Asinerie, Monsieur Maujonnet quitte Valloire et a trouvé un remplaçant. Celui-ci doit être agréé par la Commune, et s'il l'est, il sera substitué à l'actuel locataire, par avenant, dans le bail en vigueur jusqu'à fin avril 2010.

3 – Contentieux Espace Valloire-Galibier :

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état du contentieux. Le 11 mai a eu lieu l'audience devant la Cour d'Appel de Chambéry.

Madame Cécile Magnin reste sur les positions qu'elle tenait devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville.

Elle veut récupérer le terrain, et être substituée à la Commune dans tous les actes passés.

Madame Annie Bouvet rappelle sa volonté de vendre à Madame Magnin, et demande à redevenir propriétaire de son terrain.

La Commune a présenté ses conclusions en démontrant qu'on ne pouvait pas retenir sa mauvaise foi.

La Cour d'Appel doit rendre sa décision le 10 juin prochain, si celle-ci est défavorable pour la Commune, cette dernière formera un pourvoi en cassation.

4 – Dates d'ouverture et de fermeture de la Station :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Domaine skiable ouvrira pour la saison 2009/2010 le samedi 12 décembre.

Après en avoir discuté, le Conseil souhaite que les Remontées Mécaniques fonctionnent jusqu'au vendredi 23 avril 2010 inclus. Cette dernière semaine, ils formulent le souhait d'ouverture du massif de la Sétaz dans son intégralité, et du Crêt du Quart partiellement (TS de Colérieux et de Montisot).

Enfin, il souhaite que pour cette dernière semaine, soit étudiée la possibilité de faire des forfaits gratuits pour les enfants jusqu'à 13 ans. Parallèlement, il émet la volonté de revoir le tarif des forfaits adultes à la hausse.

Ces vœux seront proposés au Directeur de la SEM Valloire.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2009

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le lundi 15 juin 2009 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien SAVOYE, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre SALOMON, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Jean NORAZ, Denis VINCENT, MME Alberte RETORNAZ

Représentés : M. Pierre CORNU donne procuration à Denis CHANCEL
M. Philippe GRANGE donne procuration à Alberte RETORNAZ

Absent excusé : M. Michel VIALLET

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 – APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOREA POUR LE FINANCEMENT DU POSTE SOURCE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la garantie d'emprunt à hauteur de 25% pour le prêt de 3 000 000 Euros auprès de deux Banques, d'approu-

ver les projets d'acte de garantie entre la commune et les établissements bancaires qui seront envoyés sous 1 mois, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de garantie entre la commune et les établissements bancaires et tous les documents se rapportant à la garantie.

02 - TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe un tarif de location des salles communales à compter du 1er juillet 2009 comme suit :

SALLE DU GALIBIER

Salle sans cuisine : 75 € la demi-journée
: 140 € la journée
: 20 € de l'heure

Salle avec cuisine : 220 € pour 1 journée
: 100 € pour la soirée
: 350 € pour 2 journées

Cauton (Salle et matériel) : 500 €
Retenue pour non nettoyage : 90 €

SALLE POLYVALENTE

70 € la demi-journée
120 € la journée
Cauton (Salle et matériel) : 500 €
Retenue pour non nettoyage : 90 €

SALLE DE RÉUNION MAISON DES ASSOCIATIONS

(ANCIENNE MAIRIE) : 10 €/ heure
Cauton (Salle et matériel) : 200 €
Retenue pour non nettoyage : 50 €

SALLE LES CERCES MAIRIE

30 €/ heure (nettoyage inclus)

Cauton (Salle et matériel) :200 €

SALLE DE LA SÉTAZ MAIRIE

30 €/ heure (nettoyage inclus)

Cauton (Salle et matériel) : 200 €

Toute heure de location commencée est due, toutes les Associations Valloirinches à caractère sportif, culturel, parascolaire ou reconnue d'utilité publique bénéficieront du prêt gratuit des salles pour leurs actions sans but lucratif (Assemblées générales, Enseignement...). Les demandes de location commerciales seront prioritaires par rapport aux demandes des Associations. La retenue pour non-nettoyage pourra être facturée aux Associations ayant utilisé la salle à titre gratuit, et ne l'ayant pas rendu dans le même état de propreté que lors du prêt, la salle du Galibier et la salle polyvalente doivent être libérées au plus tard le lendemain à 11 heures.

03 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE POUR LA RÉFECTION DES VOIES DES GRANGES ET DE LA BONNE EAU

Afin procéder à la réfection des voiries communales des Granges et de la Bonne Eau dégradées suite à l'hiver 2007/2008, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser en 2009 ces travaux pour un montant total de 65 538 € HT, et sollicite pour cela l'aide financière du Conseil général de la Savoie, au titre du FDEC 2009.

04 - PARTENARIATS SPORTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des Conventions de partenariats sportifs qui ont été proposées à plusieurs athlètes, et qui ont notamment pour objet de dynamiser l'image et la notoriété de la station au travers de la forte médiatisation dont bénéficie le sport de compétition. Après avoir pris connaissance des éléments caractéristiques de chacune de ces Conventions, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces Conventions et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

05 - ESPACE VALLOIRE-GALIBIER – AVENANT N° 2 MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 5 – ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la modification du prix du marché N° 2 concernant le lot 5 comme ci-dessous :
LOT 5 – ÉLECTRICITÉ – ENTREPRISE CACHARD
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.
montant initial du marché : 331 224,71 € HT
montant de l'avenant N° 1 : 940 € HT
montant de l'avenant N° 2 : 21 247 € HT
incidence des avenants : 22 187 HT, soit une augmentation de 6,70 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 353 411.71 € HT.

06 - ESPACE VALLOIRE GALIBIER – AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 7 - MENUISERIE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot 7 comme ci-dessous :
LOT 7 – MENUISERIE : ENTREPRISE TRIVERO
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.
montant initial du marché : 246 599.84 € HT
montant des travaux en plus-value : 27 084.17 € HT.
incidence de l'avenant : 27 084.17 € HT, soit une augmentation de 10.98 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 273 684.01 € HT.

07 - ESPACE VALLOIRE-GALIBIER – AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT 8 - CLOISONS

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot 8 comme ci-dessous :
LOT 8 – CLOISONS : ENTREPRISE ROCCHIETTI
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.
montant initial du marché : 199 780.90 € HT
montant des travaux en plus-value : 12 255.81 € HT.
incidence de l'avenant : 12 255.81 € HT, soit une augmentation de 6.13 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 212 036.71 € HT.

08 - ESPACE VALLOIRE-GALIBIER - AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX- LOT 11 – PEINTURE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot 11 comme ci-dessous :
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.
LOT 11 – PEINTURE : ENTREPRISE FLYB
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.
montant initial du marché : 89 986.00 € HT
montant des travaux en plus-value : 8 017.20 € HT.
incidence de l'avenant : 8 017.20 € HT, soit une augmentation de 8.91 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 98 003.20 € HT.

09 - ESPACE VALLOIRE-GALIBIER - AVENANT N°2 MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT 12 - PLOMBERIE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot 12 comme ci-dessous :
- LOT 12 – PLOMBERIE - ENTREPRISE BUFFARD
Cet avenant est induit par la modification faisant suite à la création de locaux de gendarmerie dans le bâtiment.
montant initial du marché : 245 595.12 € HT
montant de l'avenant N° 1: 40 234.01 € HT
montant de l'avenant N° 2: 7 721.68 € HT.
incidence des avenants : 47 955.69 € HT, soit une augmentation de 19.53 % du montant initial du marché.
montant total du marché: 293 550.81 € HT.

10 - ESPACE VALLOIRE-GALIBIER - AVENANT N°1 MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - CONTRÔLE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot du contrôle technique comme ci-dessous :
CONTROLE TECHNIQUE - BUREAU VERITAS
Cet avenant est induit par l'allongement de la durée de la mission et le remise d'un rapport final en 2 phases.
montant initial du marché : 8 638.00 € HT
montant des travaux en plus-value : 3 658.67 € HT.
incidence de l'avenant : 3 658.67 € HT, soit une augmentation de 42.36 % du montant initial du marché.
montant total du marché : 12 294.67 € HT.

10B - LAC DE LA VIEILLE – AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCLU AVEC AXE ET COURBES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité rejette l'avenant d'un montant de 96 690 € HT, soit 140 % d'augmentation proposé au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Lac de la Vieille.
Ce refus est motivé par la date tardive de sa présentation, la disproportion de son montant par rapport au marché initial, et la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché initial.

11 - ENTRETIEN ET FAUCHAGE DES CHEMINS TOURISTIQUES – MARCHÉ DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le marché passé avec l'ONF sur le lot N°1 : Entretien, et sur le lot N° 2 : Fauchage, pour les montants respectifs de 20 515.00 € HT et 19 690 € HT.

12 - CONFORTEMENT D'UN TALUS AU HAMEAU DU COL MARCHÉ DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des votants (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) approuve le marché passé avec l'entreprise SOFITER pour un montant de 47 157.52 € TTC afin de réaliser le confortement d'un talus au hameau du Col.

13 - MARCHÉ POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES, DES RÉSEAUX ET DES CHAUSSÉES

Reportée.

14 - AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE L'ASINERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'agréer Monsieur et Madame Michel MARTIN, représentant les Attelages de Montraillan, 73110 Villaroux, en tant que nouveaux locataires au bail, en remplacement de Monsieur Majonnet, et ce à compter du 1er juillet 2009 jusqu'au 30 avril 2010, pour exercer une activité d'asinerie et d'attelage.

15 - CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – MISE A JOUR D'UNE CONCESSION EN FORÊT DOMANIALE – IMPLANTATION ET ENTRETIEN DU PONT SUSPENDU « DU DIABLE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de concession avec l'ONF, afin de régulariser une utilisation non forestière d'une partie de la forêt domaniale de Valloire.
Cette convention entrera en vigueur le 1er juillet 2009 pour une durée de 12 ans.

16 - CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants :
Service de la Cantine (Agent social)
2 agents pour les mois de septembre à début décembre, à temps non complet (7 heures hebdomadaires).

AFFAIRES DIVERSES

1 - Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation du nouveau collecteur d'eaux usées :

Afin que les eaux usées de la Commune retournent sur la Station d'épuration de la Calypso, l'appel d'offres pour la réalisation du nouveau collecteur d'eaux usées a été lancé.
Les travaux devraient débuter à la mi-août.

2 - Désignation des délégués du personnel :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été élus en tant que représentants du personnel à la Commission :
Laetitia KWIATKOWSKI
Véronique THOMASSET
Fabrice BENSADI
Florian SCHAPPLER.

3 - Réunion de la Commission des Finances :

Prochaine réunion : Commission élargie à tout le Conseil municipal : le vendredi 3 juillet à 20h30.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 07 juillet 2009 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Pierre SALOMON - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Jean NORAZ - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

Représentés : M. Michel VIALLET (donne procuration à Christian GRANGE)
M. Philippe GRANGE (donne procuration à Alberte RETORNAZ)

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - CONTENTIEUX ESPACE VALLOIRE GALIBIER – POURVOI EN CASSATION

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 2 contre (Cyrille Jullien, Denis Vincent) :
approuve la décision de Monsieur le Maire d'introduire un pourvoi en cassation concernant le contentieux opposant Cécile BERTRAND épouse MAGNIN à la Commune de VALLOIRE, dans le dossier de l'Espace VALLOIRE GALIBIER ; le mandate pour mener toute négociation utile à la préservation des intérêts de la Commune.

02 - SEM VALLOIRE – NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Suite à l'augmentation du capital de la SEM Valloire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Pierre SALOMON de son actuel poste d'administrateur, à l'unanimité, désigne comme nouveaux Administrateurs les membres suivants :
Jacques PRAT, Cyrille JULLIEN, Jean NORAZ, Michel VIALLET, Denis VINCENT, Denis CHANCEL, Pierre CORNU, Bernard GRANGE.

03 - DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative sur le budget des Equipements Touristiques, valant Budget supplémentaire, qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 176 225 €
Section d'investissement : 30 733 €
Virement à la section d'investissement : 30 733 €

03 Bis - DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative sur le budget du Parc de stationnement.
Ce budget d'ajustement s'équilibre de la même manière que le Budget Primitif, il consiste à réduire la subvention d'exploitation versée par le budget principal, en ouvrant pour la même somme des crédits de recettes propres :
Section d'exploitation :
c/ 741 : – 14 000 €
c/ 706 : + 14 000 €

03 Ter - DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative valant Budget supplémentaire sur le budget de la Commune, ce budget d'ajustement s'équilibre comme suit :
Section de fonctionnement : 333 560 €
Section d'investissement : 2 281 806 €
Virement à la section d'investissement : 407 041 €

04 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRÉCOUVRABLES

En raison de poursuites infructueuses, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les titres de recettes ci-dessous présentés :

Exercice 2004 :

5 titres de Douay Sébastien pour un montant total de 1 424.03 €
2 titres au nom de la Société de transport Josse pour un montant total de 5 363.39 €

Exercice 2005 :

4 titres au nom de Gaillard Jérôme pour un montant total de 989.00 €
14 titres au nom de la Société de transport Josse pour un montant total de 4 500.00 €

Exercice 2006 :

1 titre au nom de la Société de transport Josse pour un montant de 22 694.18 €
6 titres au nom de Broji Hassan pour un montant total de 1 494.00 €

05 - RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU CENTRE DE SECOURS PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la réhabilitation de la salle polyvalente et du centre de secours en partenariat avec le SDIS.
Cet avenant intègre des prestations nouvelles, et augmente la participation financière de la Commune au projet de 533 026.76 € HT à 679 974.92 € HT.

05 Bis - RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU CENTRE DE SECOURS – PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Dans le cadre du partenariat liant la Commune au SDIS pour la réhabilitation de la salle polyvalente et du centre de secours, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mettre en place un groupement de commande, et de désigner la Mairie comme coordonnateur chargé de toutes les démarches administratives concernant la consultation, publicité, rédaction et envoi des DCE, convocation de la CAO, négociation des offres, procès-verbaux, information des candidats non retenus...

06 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LE SKI-CLUB, LE SNOW-CLUB ET L'AEP

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer des conventions d'objectifs avec le Ski-club, le Snow-club et l'AEP, afin de définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

07 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE POUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, l'aide financière du Département pour les travaux d'eau potable de l'Epinette, le Mollard, les Villards et la Rivine.

07 Bis - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DGF POUR LA DÉFENSE INCENDIE

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, l'aide financière de l'État pour le remplacement et l'installation de poteaux incendie, au titre de la Dotation Globale d'Équipement.
08 - ENTRETIEN ET INVESTISSEMENT SUR VOIRIE ET RÉSEAUX COMMUNAUX – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conclure un

marché à bons de commande annuel, renouvelable 3 ans, pour l'entretien et l'investissement sur voirie et réseaux et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Voirie et réseaux : BUTTARD Éric

Lot 2 : Chaussée : SACER

Lot 3 : Glissières et barrières : VRD Services

Lot 4 : Marquage horizontal : Marquage Rhône-Alpes.

09 - TRAVAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – MARCHÉS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable sur plusieurs secteurs de la Commune et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : L'Épinette : Viatic Cardo pour un montant de 3 680 € HT

Lot 2 : Les Choeaux : Viatic Cardo pour un montant de 2 892 € HT

Lot 3 : Le Mollard-Les Villards : Hydr'étude pour un montant de 11 254.82 € HT

Lot 4 : La Rivine : Hydr'étude pour un montant de 3 215.66 € HT.

10 - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT MARCHÉS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement sur plusieurs secteurs de la Commune et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Tigny : Viatic Cardo pour un montant de 5 784 € HT

Lot 2 : Les Plans (traversée de la Neuvachette à l'arrière de la Patinoire) : Hrydr'étude pour un montant de 1 149.80 € HT.

11 - ACQUISITIONS DE PARCELLES PROPRIETE DE M. BOUDON RAYMOND – RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 20 JANVIER 2009

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retirer la délibération du 20 janvier 2009 relative à l'acquisition de terrains appartenant à Monsieur Raymond BOUDON et déposée en Sous-préfecture le 27 janvier 2009.

12 - CHEMIN PIÉTON ENTRE LES VERNEYS ET LA RIVINE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE À MONSIEUR HENRI MICHELLAND

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à Monsieur Henri MICHELLAND la parcelle cadastrée lieudit « Les Glaires » section J n° 1260 de 791 m² au prix de 3 euros le m² soit 2 373 euros.

13 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MADAME FALCOZ ÉPOUSE RIONDY PIERRETTE

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité d'acquérir, à titre gratuit, à Madame Falcoz Pierrette épouse Riondy, la parcelle cadastrée lieu-dit Plan Rapin, section J, n° 635p pour 81 m².

14 - ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ IMMOBILIERE DE VALLOIRE ET A L'INDIVISION MARCELLE MAGNIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à la société immobilière de VALLOIRE les parcelles cadastrées :

lieu-dit Les Grandes Terres, section L n°2722 pour 204 m²,

lieu-dit Chartel, section C n°3667 pour 293 m²

lieu-dit Sur Tigny, section D n° 1084 pour 535 m², n° 602 pour 393 m², n° 606 pour 980 m².

au total 2405 m² au prix de 2 euros le m², soit 4 810 euros ;

et décide d'acquérir à l'indivision Marcelle MAGNIN la parcelle cadastrée lieu-dit Les Essarts n° 815 de 488 m² au prix de 0,50 euro le m², soit 244 euros.

15 - CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services, à temps complet, afin de seconder le Directeur Général des Services dans ses missions.

AFFAIRES DIVERSES

1 - PROJET DE CRÉATION D'UN Puits DE CARBONE

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 contre (Pierre CORNU) de lancer le projet de création d'un puits de carbone par le biais du Mécénat (Bayard Presse et le Crédit Agricole des Savoie notamment), et la participation de la Commune.

Celui-ci serait constitué par le boisement de parcelles.

Ce réservoir naturel vise à piéger et absorber le carbone de l'atmosphère et donc contribue à diminuer la quantité de CO2 atmosphérique.

2 - DÉROGATION AU TARIF DE LOCATION APPARTEMENTS DE LA FORNACHE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déroger à la délibération N° 08-11-18-07 en date du 18/11/2008 qui fixe le montant des loyers des appartements à la Fornache.

Il décide de fixer à 180 € le loyer mensuel, pour cet été 2009, des appartements loués à l'Asinerie et au Centre Équestre.

3 - FORFAIT POUR LA DÉPOLLUTION DES ÉPAVES AUTOMOBILES

Cette délibération se substitue à la délibération N° 06-09-19-07 en date du 19/09/2006 qui fixe un montant forfaitaire pour la dépollution des véhicules destinés à la destruction.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 80 € le forfait de dépollution d'un véhicule destiné à la destruction.

HORAIRES

PERMANENCE DE SERVICE ADMINISTRATIF ADMR

Le 1er mercredi de chaque mois, une permanence pour la demande de dossier de soins à domicile se fera en mairie à 15 h 30 sur rendez-vous.

Tel : 04 79 05 46 75

NAVETTE RÉSERVÉE AUX AINÉS

Le 1er mardi de chaque mois une navette est mise à disposition pour les Aînés - aller/retour Valloire St-Jean-de-Maurienne (coût : 12 euros)

L'inscription se fait en Mairie.

PERMANENCE D'UN ÉLU

Sur rendez-vous. S'adresser à l'accueil de la mairie.

HORAIRES DE PERMANENCE DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

Uniquement le matin de 9 h 00 à 12 h 00.

HORAIRES MAIRIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h	15h-17h
MARDI	9h-12h	15h-17h
MERCREDI	9h-12h	15h-17h
JEUDI	9h-12h	15h-17h
VENDREDI	9h-12h	15h-17h
SAMEDI	9h-12h (uniquement en saison)	

HORAIRES DÉCHETTERIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		13h30-18h
MARDI		13h30-18h
MERCREDI		13h30-18h
JEUDI		13h30-18h
VENDREDI		13h30-18h
SAMEDI	9h-12h	13h30-18h

NUMEROS UTILES

SERVICES D'URGENCE

Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17 - SAMU : 15

Appel d'urgence sur portable : 112

Secours en montagne 04 79 05 11 88

SERVICES DE LA MAIRIE

Accueil 04 79 59 03 11
mairie@valloire.net

Services Techniques 04 79 59 05 55

Urbanisme 04 79 59 00 04

Télécopie 04 79 83 30 74

Garages communaux 04 79 59 01 33

Déchetterie 04 79 83 33 74

SERVICES DIVERS

Trésorerie 04 79 56 50 70

La Poste 04 79 59 06 00

Office du Tourisme 04 79 59 03 96

SEM de Valloire 04 79 59 03 90

Centrale de réservation 04 79 59 00 22

SOREA 04 79 64 02 11

MEDECINS

Centre Médical

Dr FORAY, Dr GROSJEAN, Dr PRAT 04 79 59 01 86

KINESITHERAPEUTE

MOURET Philippe 04 79 59 04 44

PHARMACIE

GALY Marina et Frédéric 04 79 59 00 46

INFIRMIERE

SALEMBIER Monique 04 79 59 17 03
06 78 69 92 77

CENTRE POLYVALENT D'ACTIONS SOCIALES

Assistante sociale 04 79 44 54 15

Permanence à VALLOIRE 04 79 56 62 00

Le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois sur rendez-vous

Permanence à St Michel

Lundi matin : 9h à 11h30

Mardi et jeudi toute la journée

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

DIVERS

Gare routière St-Michel / Valloire 04 79 59 23 72

Navette Transavoie 04 79 05 01 32

Météo Info Bourg St Maurice 08 92 68 02 73

Télé-alarme

Ne restez pas isolé(e), adressez-vous à :

Madame Pascale BORIN

Communauté de Communes Maurienne-Galibier

36 rue Général Ferrié

73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE

au 04 79 56 52 54

état civil

naissances



Camille BOUVARD
le 15/05/2009 à Chambéry
fille de Samuel BOUVARD
et de Caroline ROGER



Ike FERRI
le 21/05/2009 à St-Jean-de-M^{nne}
fils de Andrea FERRI
et de Sarah BONFANTI



Clémence BLANC
le 12/06/2009 à St-Jean-de-M^{nne}
fille de Christian BLANC et de
Lucie GUZZO



Camille SAVOYE
le 15/06/2009 à Lille
fille de Jean-Christophe SAVOYE
et de Laure VANNESSON

Angela TISSOT

le 23/06/2009 à St-Jean-de-M^{nne} fille de
Guillaume TISSOT et de Anne-Gaëlle RAFFNER

Un groupe de jeunes futures mamans amies se sont donné rendez-vous presque en même temps à la maternité tout en étant assez éloignées les unes des autres transmettant déjà à leurs nouveaux-nés le lien indefectible de l'amitié qui les unit depuis l'enfance.



Dune THARINGER
Le 27/03/2009 à Grenoble
fille de Morgan THARINGER
et de Caroline VOTAN



Nathan DECORNET
le 6/04/2009 à Ambérieu
fils de Alexandre DECORNET
et de Barbara BOVET



Victor BÉNÉDIC
le 18/06/2009 à Lyon
fils de Frank BÉNÉDIC
et de Catherine FALCOZ

mariage

Benoît Magnin et Mariela Velastegui
Le 31 janvier 2009 à Guano (Équateur)

décès

Joseph BLANCHOUZ
né le 15/09/1926 à Saint-Michel-de-Maurienne
décédé le 21/04/2009 à Aigueblanche à l'âge de 83 ans.

Jean-François GRANGE
né le 28/01/1944 à Saint-Jean-de-Maurienne
décédé le 14/06/2009 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 65 ans.

Jean SEIGLE GOUJON
né le 29/08/1928 à Berkane (Maroc)
décédé le 30/06/2009 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 81 ans.

[Brèves]

Navettes scolaires à la rentrée de septembre 2009

Il n'y aura qu'une navette à la rentrée et jusqu'au 30 novembre 2009.

À partir du 1er décembre 2009 les deux navettes (comme l'an dernier) se mettront en place : l'une desservant les Villards et le Col l'autre desservant les Verneys et cela jusqu'aux vacances de Pâques 2010.

Après cette date il n'y aura à nouveau plus qu'une navette.

HORAIRES NAVETTE SCOLAIRE DU 03/09 AU 30/11/09

	MATIN	MIDI	APRES-MIDI	SOIR
ECOLE		11H35		16H35
LES VERNEYS	7H55	12H	13H10	17H
LE COL	8H16	11H44	12H55	16H44
ECOLE	8H25		13H25	

Cantine scolaire

Elle ouvrira les jeudi et vendredi à partir du 10 septembre 2009. Il est bon de vous rappeler qu'elle ne fonctionnera que pour un nombre d'enfants supérieur à 15. N'oubliez donc pas de vous inscrire en Mairie.

RENTREE SCOLAIRE LE JEUDI 3 SEPTEMBRE.

Musique

Melle Hennebert de l'école de musique de St-Michel-de-Mnne effectuera de l'éveil musical par le chant et la découverte d'instruments de musique à l'école cette année scolaire.

Huiles usagées

TRIALP interviendra le 10 JUILLET 2009 auprès de l'ensemble des commerçants, des hôteliers et des restaurateurs concernés pour apporter des explications sur le processus et pour distribuer les bidons de récupération des huiles usagées. (Dépense prise en charge par la commune, renseignez-vous en mairie).

Le 150^{ème} anniversaire de l'annexion de la Savoie à la France se fêtera en 2010.

L'association VPC, l'AEP, la Mairie réuniront toutes les associations du village et toutes les entités, début Septembre, pour travailler sur un projet d'animation autour de cet événement. Des réunions ont déjà eu lieu au niveau du canton et des idées émergent

Les valloirins s'exposent

L'exposition ouverte à tous les peintres amateurs de Valloire se tiendra à l'AEP du 9 août au 23 août. Venez retirer vos bulletins d'inscriptions à l'AEP.

Semi-enterrés

Réunion au mois de septembre afin de finaliser un projet qui pourrait voir le jour en 2011/2012

Site web de la Mairie

Le projet avance : il se fera avec Alliance qui prépare l'os-sature du site. Il ne restera plus qu'à l'alimenter. Cela demandera du temps. Il pourrait commencer à être opérationnel en octobre 2009.

Snowclub Valloire

La section SNOWBOARD du SNOW-SKI CLUB de Valloire recherche un entraîneur à compter de la saison 2009/2010.

En collaboration avec un entraîneur en second, vous encadrerez l'entraînement des différents groupes de niveaux (de loisirs, de compétition). Vous assurerez également la préparation et les déplacements en compétitions (logistique, inscriptions, communication auprès des jeunes ...), ainsi que la préparation du matériel.

Faire acte de candidature par mail auprès de la secrétaire du club Chantal MARIUS : lesmarius@orange.fr avant le 31 août 2009.

ATTENTION La Mairie vous informe que la station service du Rond point du Chamois-ex-Garage Bouvet ne sera pas en service cet été, un poste à essence mobile est en prévision d'installation aux Verneys. Nous vous informerons dès que la date d'ouverture nous sera connue. Veuillez informer vos clients.

TRAVAUX REALISES PAR LES SERVICES TECHNIQUES à l'inter-saison printemps 2009

Voici les points principaux :

- entretien et réparation dans les logements saisonniers de la commune nettoyage extérieur entre Bonnenuit et les Verneys (après visite du conseil municipal)
- nettoyage et entretien des espaces publics dans le centre de Valloire et sur le parcours santé, réaménagement de l'Avenue de la Vallée d'Or.
- lasure et entretien : AEP, Clairejoie, panneaux d'affichage, coffrets électriques place de la Mairie

Don du sang

L'Etablissement Français du Sang (EFS) sera à Valloire le 6 août 2009. Venez nombreux.

Église

Elle est ouverte pour la saison estivale du Mardi au Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h et le Dimanche de 13h30 à 18h30. Elle est fermée le Lundi.

Des visites guidées sont organisées le Mardi à 15h et un mercredi sur deux à 9h. (voir Office de Tourisme)

Une nouvelle association

Une association à but humanitaire est en train de se constituer, elle verra le jour mi-septembre. Vous qui agissez déjà dans l'anonymat, nous vous contacterons en temps voulu par affichage afin de vous aider à finaliser vos projets. Gardez vos surplus : vêtements, jouets...

Contacts : grangeloisirs@wanadoo.fr

Alberte Retornaz Tél.09 75 77 50 66

Journées nettoyage de Valloire

Après la journée verte du 29 avril 2009 lancée au réveil de notre amie la marmotte et organisée par la commune, une nouvelle journée « rousse » celle-là, nous réunira associations, commerçants, hôteliers, SEMValloire, SIRTOMM, résidents, valloirins grands et petits... le 1er mercredi de septembre. Nous souhaitons être nombreux au rendez-vous, afin que la marmotte puisse s'endormir paisiblement, sans cauchemars...

Une collecte de gros encombrants se ferait la veille.

Vous serez informés par affichage.



Le « mouton de panurge »

A Valloire, on connaissait les sculptures sur neige, glace, bois, marbre, ou fer...

Mais le sculpteur Haut-Savoyard Pierre Bernard s'est lancé un nouveau défi...

Au moment où l'on commence à reparler du loup dans les alpages de Maurienne, et où une vingtaine de brebis auraient disparu des montagnes environnantes, comme pour narguer le prédateur, l'artiste a créé le plus grand mouton du monde, entre 5 et 6 mètres de haut, en paille armée de bois et grillage. Ce « monstros » (mélange de monstre et de mouton) pèsera plusieurs tonnes, et était en travail du 7 au 11 Juillet, dans le grand pré de l'avenue de la Vallée d'Or...

Gageons qu'il devrait faire peur au loup-une fois n'est pas coutume-, et attirer les flashes de tous les curieux.

L'histoire ne dit pas si on se partagera les cuis-sots du monstros au cours... d'un méchoui géant !

J.-P.M



Jardin pédagogique

- « J’aime le jardin car on y fait plein de choses. On plante beaucoup de légumes et on en prend soin. » Mélanie
- « Avec la maîtresse, on apprend des choses pour avoir un meilleur jardin. Et après avec les parents on le refait. Et on adore le refaire et apprendre à jardiner ! » Lucie
- « Moi j’adore jardiner car on apprend à cultiver et comment faire pour choisir les légumes au bon moment. » Andréas
- « Au jardin, j’adore m’occuper des plantes et surtout des carottes. » Emeline
- « Moi, j’aime bien le jardin car on malaxe la terre, on plante, c’est marrant d’arroser et on est en petits groupes. » Marianne
- « Cette année nous faisons un jardin et je trouve ça très intéressant. » Marie
- « J’aime le jardin car on plante les légumes qu’on aime. » Agathe
- « J’aime bien aller au jardin car on fait des jeux, on apprend à dessiner les fleurs, on apprend des chansons. Par contre je n’aime pas y aller car il fait très chaud. » Estelle
- « Le jardin, j’aime bien. On plante plein de choses différentes et on mangera des petits pois. » Robin
- « J’aime le jardin parce qu’on cultive les légumes et ensuite on les mange. » Dylan
- « J’aime aller au jardin. J’adore planter des graines et j’aime participer à la récolte du jardin. » Jordan
- « J’adore aller au jardin, j’apprends plein de choses nouvelles. C’est génial ! » Lou



« Il pousse dans un jardin plus de choses que l’on y a semé »

Ce proverbe yougoslave s’applique bien à l’expérience de jardinage menée à l’école durant cette année scolaire.

Les enfants aiment jardiner

L’un des grands avantages de cette activité est que les résultats sont rapidement palpables. Les enfants sèment des graines et quelques jours plus tard une plantule apparaît. Et ce n’est que le début de l’histoire !

Les enfants acquièrent des notions par l’observation directe. De plus, le jardinage est une activité de plein air, ce qui ajoute encore à son charme. Et puis, il y a cette relation à la terre. On peut la prendre, la triturer, la travailler...

L’activité jardinage est riche

Elle est un excellent support pour approcher le monde du vivant : les plantes bien sûr mais aussi toutes ces petites bêtes que les enfants rencontrent quand ils cultivent leur parcelle - découvertes, plaisir, surprises... - et les interrelations entre les deux.

Elle permet également de faire du français, des mathématiques, des arts plastiques...

Dans le domaine du comportement, les enfants ont été amenés à travailler ensemble, à coopérer, à partager. Ils ont aussi exploré des savoir-faire, des techniques qui - même si elles reviennent au goût du jour chez les personnes averties- se perdent actuellement dans notre société.

Avec ce projet « Compost et jardin », ils ont appris à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l’environnement et à prendre conscience du rôle de l’être humain au sein de la nature.

Le cycle du jardinage est court en zone de montagne mais le premiers résultats ont pu être visibles avant les grandes vacances : premiers radis, premières salades, formation des premières tomates...).

Rendez-vous en septembre pour la suite de l’aventure !

Des nouvelles de l’Uzel

Après ses deux concerts de l’été, l’Uzel continue ses activités. Pour le WE du 8,9,10 juin, une quinzaine de choristes ont participé au WE chantant de Chevroux, en Suisse sur les bords du lac de Neuchâtel. 500 choristes s’y étaient donné rendez-vous pour chanter encore sous la baguette géniale de Jacky Locks et de Maryline Laplagne. Cette rencontre musicale fut un véritable bonheur.... Rien de plus exaltant pour un choriste que de pouvoir ainsi participer à une manifestation d’une telle ampleur et d’une telle intensité. Les émotions sont fortes, et les souvenirs restent vivants bien longtemps. Sans compter l’ambiance qui accompagne ces rencontres et qui soude le groupe. Cet été la chorale reprend ses répétitions. En voici les dates. Si vous aimez chanter, vous y êtes invités en toute simplicité et en toute amitié, les soirées sont libres et ouvertes à tous ceux qui le souhaitent.

LUNDI 29 JUIN : 20h30 répétition à l’AEP
LUNDI 13 JUILLET : 20h30 répétition à l’AEP
LUNDI 20 JUILLET : 20h30 répétition à la Salle du Galibier

LUNDI 27 JUILLET : 20h30 : travail de la voix avec Delphine HIVERNET, chanteuse et professeur de chant à l’AEP
LUNDI 3 AOÛT : 20h30 répétition à la Salle du Galibier
LUNDI 24 AOÛT : 20h30 répétition à l’AEP
LUNDI 31 AOÛT : 20h 30 répétition à l’AEP



Coupe de Maurienne de Judo

Dimanche 7 juin à St-Michel-de-Maurienne

Sous la direction de René MIKSA, créateur du judo en Maurienne voici 50 ans, de Julia son épouse, cadre fédéral, et d’Edmond notre professeur, qui vient de réussir le 4ème DAN, les clubs de Saint-Jean, Saint-Michel, Cuines, Modane, Valloire sont présents. Échauffements et entraînements collectifs pour microbes et poussins, puis compétitions en poules de 4 pour benjamins, minimes et cadets. Nos élèves ont très bien réussi leur participation :

Classés 1^{er} (médaillon d’or) Inès LAURENT, Anaïs THORAL, Jade VIALLET, Enzo PALENI, Corentin CONTAMINE, Élisabeth GIRAUD.

Classés 2^{ème} (médaillon d’argent) Tanguy MAGNIN, Bastien MICHELET, Anaëlle MICHELET, Léo VIALLET,

Clara GRANGE, Guillaume JULLIEN, Adrien KONOPKA, Jimmy BOUTELLER, Adrien GRONNWARD, Robin CASCALES, Nathan AURY.

Classés 3^{ème} (médaillon de bronze) Andréas GOUYER, Théo LECLERE, Clotilde RAOUST.

Le 24 mai à Aime pour la compétition « les tigres »
Classés 2e (médaillon d’argent) Corentin CONTAMINE, Nathan AURY

Le président, les entraîneurs et le professeur affichent leur satisfaction.

Pierre FANTI
Président du judo-club de Valloire



Les Violettes d’or

CLUB DES AÎNÉS RURAUX

Le premier trimestre a été relativement calme : rencontre tous les jeudis, avec la belote, le tricot, la couture, le goûter, sans oublier le repas de Pâques au « CHRISTIANIA », succulent déjeuner, avec accordéon, danse et beaucoup de convivialité. Le deuxième trimestre sera plus actif : le 25 juin sortie d’une journée, balade gourmande en pays voironnais, visite guidée de Charavines, visite guidée tour du lac de Paladru puis direction Virieu sur Bourbe, visite du château édifié entre le XIe et le XVIIIe siècle. Le club prépare la croisière « COSTA » sur le paquebot « CONCORDIA ». Les Vamps seront présentes à la fête patronale du 15 août. Pour les adhérents une permanence sera assurée tous les jeudis après-midi, salle du Galibier pendant le mois de juillet et le mois d’août.

La Présidente
Nicole BRIET-DUBOIS

Groupe folklorique

La Vallée d’Or

Dès le XIXème siècle (époque de nos costumes actuels), et même très probablement bien avant, d’après les Édits de 1485 (Charles VIII) – 1543 (François 1er)..., des textes et des ex-voto du XVIIIème siècle (chapelle de Bessans), la Savoie, province authentique, ne pouvait manquer de l’affirmer par le port d’un costume régional. Grâce aux mouvements folkloriques qui s’installent et s’intensifient dans les vallées et lui donnent une place d’honneur, les magnifiques costumes féminins : amples robes, tissus, rubans, dentelles, croix et accessoires d’or et d’argent, couleurs, harmonies, en font de véritables œuvres d’art pour les cérémonies de l’office du dimanche, les fêtes religieuses et familiales. Les femmes ont voulu, à travers ces fantaisies et ces contrastes, affirmer l’appartenance à un village, une vallée. Sombres pour le deuil ou voyants pour la gaieté des circonstances, ils sont d’un raffinement extrême.

Valloire a une place très honorable dans ce panel de richesses de cœur et d’atours. Les valloirins, vacanciers ou simplement passants ont largement l’occasion d’apprécier tous ces costumes chargés d’un patrimoine cher à nos familles. Je pense à toutes ces dames. Beaucoup ont porté ce costume : petite fille, pour le 15 août ou un mariage, des pèlerinages... Que de souvenirs ; mais qui doivent rester un présent et un futur.
Marie-Catherine CHARRIER





Après une belle saison d'hiver et des résultats très encourageants chez les plus jeunes, notamment les microbes qui ont remporté toutes les courses de leur catégorie, tous les compétiteurs du Ski-club préparent déjà l'hiver prochain sur les glaciers de l'Iseran et des Deux Alpes lors des stages organisés et encadrés par nos entraîneurs, Christophe FIVEL et Christophe GILBERT.

Sur les traces de Jean-Baptiste, la motivation des jeunes skieurs de Valloire est au maximum !!! Pour beaucoup, c'est une découverte : le ski en haute altitude, la fatigue qui vient plus vite, des après-midi physiques... et la fameuse montée de Venosc tant redoutée !

Tous les premiers stages de juin et juillet se sont déroulés dans d'excellentes conditions et dans un très bon esprit... Tout cela est de bon augure pour la saison prochaine et nous faisons une totale confiance à nos entraîneurs et à nos jeunes athlètes.

Les dernières nouvelles, c'est aussi l'adoption de nouveaux statuts permettant le rapprochement du Ski-club et du Snow-club dès l'automne 2009 et un nouveau président : Hervé JULLIEN.

Toutes les infos et la vie du club sont à suivre sur le tout nouveau site internet du Ski Club : en ligne depuis cet hiver.

Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

420 Anciens Combattants d'AFN ont fait une sortie départementale, mardi 1er Juillet, à Valloire.

Après une visite guidée de l'Eglise baroque du village, commentée par le guide Jacky Martin, ils ont été accueillis pour un apéritif savoyard, au sommet des pistes, sur la terrasse du restaurant du Croy de La Brive, apéritif offert par leur caisse promenade FNACA.

Devant le grand nombre de participants, pour le déjeuner, des groupes ont été scindés en groupes plus petits, dans différents restaurants et hôtels de la station, un groupe de 190 choisissant le grand chapiteau de l'Avenue de la Vallée d'Or, où ils ont été reçus par M. Christian Grange, Maire de Valloire pour l'allocation de bienvenue.

Dans la chaleur estivale, les 420 participants ont pu participer, par la suite, à un sympathique après-midi dansant au son de l'accordéon, sous le chapiteau.

J.-P.M



Animations ELA : la fin

Les plus belles aventures ont une fin. Celle que nous avons connue durant six années avec l'association ELA, en partenariat avec la semaine des sculptures sur neige de Valloire, se termine. De notre fait.

Ce n'est pas la semaine d'animations qui pose problème, mais l'organisation en amont de la manifestation. Il devient de plus en plus difficile de faire venir des personnalités sans les rémunérer. Pendant des mois il faut effectuer des démarches qui n'aboutissent, dans le meilleur des cas, que quelques jours avant le début de l'événement. Du coup toute communication médiatique est exclue et des problèmes d'hébergement se posent.

Malgré tout depuis six ans, Philippe CANDELORO, Jean GALFIONE, Cyrille NEVEU, Stéphane DIAGANA, les miss France Alexandra ROSENFELD et Rachel LEGRAIN-TRAPANI, Patrick ADLER, les acteurs de « Plus belle la vie » - Mélanie, Sonia, Nathan, Raphaël et le policier BOHER - Aurélie BARGEME et bien d'autres encore sont venus à Valloire soutenir notre action en faveur des enfants porteurs de leucodystrophies. Nous les remercions tous ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidés : la Mairie et l'Office de Tourisme de Valloire, les services techniques, l'AEP, les remontées mécaniques, les écoles de ski, tous les commerces, bars, restaurants, agences de locations... Un grand merci aussi à notre équipe de bénévoles sans qui rien n'aurait été possible.

Au total, plus de 70 000 € ont été collectés à Valloire pour permettre de faire avancer la recherche médicale. Et nous sommes sûrs que même si les animations ELA s'arrêtent, chacun de vous aura à cœur de continuer personnellement ce combat contre la maladie.

Françoise et Olivier LIEVOUX



Toute la magie

Depuis le mois de mai, une nouvelle association vient d'arriver sur Valloire : «TOUTE LA MAGIE» (TLM).

De par son nom, elle démontre bien son but : apporter du rêve, puisqu'elle rassemble des magiciens de la France entière grâce à un site Internet www.toutelamagie.net, où chacun peut échanger ses expériences par l'intermédiaire du forum, créé par le président de l'association, Quentin MASSE, il y a 3 ans. Des concours sont même organisés afin de permettre de s'évaluer. Tout ça virtuellement.

Et pour ceux qui ne sont pas magiciens ? TOUTE LA MAGIE s'ouvre dorénavant à eux grâce à l'EVAM, l'Ecole Virtuelle de l'art Magique, où chaque adhérent pourra suivre des cours par vidéo sur le net. Et le site est évidemment là pour compléter les connaissances de chacun grâce à l'entraide des adhérents de l'association.

Parmi les membres du bureau, Quentin et Yanick ont déjà une bonne expérience dans ce domaine artistique. Quentin, 18 ans, la pratique depuis qu'il a 8 ans et anime depuis deux étés des ateliers de magie aux sein de l'AEP de Valloire. Yanick, 35 ans, n'est pas que l'animateur de RADIO VALLOIRE. Il est aussi magicien depuis 15 années avec à son actif, de nombreux spectacles familiaux, sa spécialité, mais aussi des scènes telles que celles du Casino de Paris ou des cabarets parisiens et des tournées dans toute la France. Quant à Stéphanie Masse, la trésorière, elle est, elle-même, impliquée dans la vie associative du village, notamment dans l'association « Valloire patrimoine et culture ».

Alors si cette association est active au niveau national, pourquoi avoir choisi Valloire ? Parce que chacun des trois fondateurs a une histoire avec ce village qu'il aime tant. Chacun y a son pied à terre. Du coup, TLM est aussi là pour ajouter une touche de magie à Valloire et parmi ses acteurs.

Si donc vous avez envie de rentrer dans le milieu très fermé des magiciens, vous êtes une structure, hôtelière ou autre, et vous avez besoin d'une animation magique ou bien vous souhaitez vous inscrire à l'ECOLE VIRTUELLE des ARTS MAGIQUES. Alors n'hésitez pas, contactez-nous.

CONTACT : TOUTE LA MAGIE
 LES CLOTS - 73450 VALLOIRE
www.toutelamagie.net
 Tel : 06 03 01 96 66 - mail : latitude101@orange.fr



Amis touristes, résidents, valloirins Gardons pour Valloire l'image d'une station village propre...

...en respectant tout d'abord les règles du tri sélectif mais aussi en nous engageant à faire des gestes simples pour le bien-être de tous :

Ne jetons rien dans la rue

Utilisons toutes les petites poubelles réparties dans le village et les hameaux

Servons-nous des Toutounet pour nos toutous (comme en ville)

N'abandonnons pas nos restes de pique-nique

Evitons les produits sureballés

Utilisons le plus possible les sacs réutilisables en vente dans les supérettes

Jetons nos mégots dans les récipients prévus à cet effet

Discothèques, créateurs d'événements, si vous affichez vos pubs sur les panneaux prévus à cet usage, sachez que vous devez retirer vos affiches dès la fin de l'événement d'autres annonceurs ont droit aussi à leur espace.

Utiliser au maximum notre déchetterie située rue de la bonne eau ou les conteneurs situés dans les abris-poubelles.

Ayons la bonne attitude,
Soyons des éco-citoyens .

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

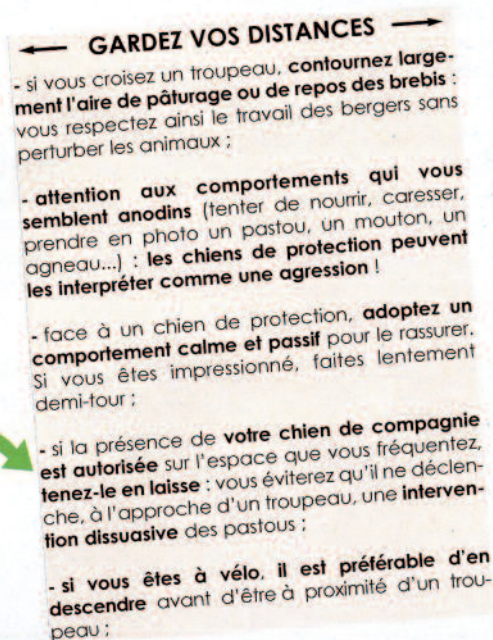
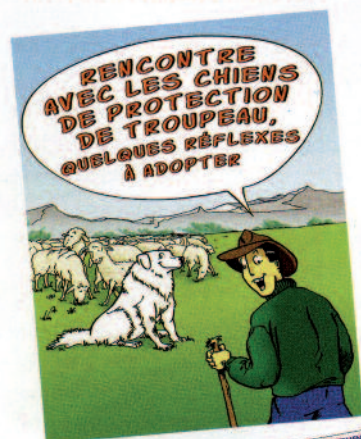


Informations patous

Quelles informations pour adapter son comportement

Sur les alpages :
le panneau

Dans les mairies, les offices
du tourisme et auprès des
professionnels du tourisme :
bande dessinée, plaquettes



Droits et devoirs des usagers

Chaque usager de la montagne a des droits et des devoirs. A chacun de les respecter. Le pâturage ou l'alpage sur lequel se situe le troupeau est un domaine dont l'éleveur est soit propriétaire, soit locataire.

De ce fait, la traversée des alpages est une tolérance qui implique le respect de la propriété et des troupeaux qui y pâturent : ne pas s'éloigner des sentiers ou contourner le troupeau si nécessaire, refermer les barrières...

Une incitation à se doter d'un chien de protection

Si le recours au chien de protection est avant tout le choix de l'éleveur qui en est propriétaire et responsable, l'État incite les éleveurs à se doter de ce gardien efficace en apportant une aide lors de l'achat et pour l'entretien du ou des chiens, plafonnée en fonction de la taille du troupeau.

La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture est en charge du suivi de ces chiens et apporte un appui technique aux éleveurs dans l'éducation de ces animaux.

Un accompagnement en cas de difficultés

Le chien de protection, à l'image de tous les autres chiens, est, lorsqu'il a mordu ou qu'il est susceptible de présenter un danger pour les personnes, soumis à l'application de mesures réglementaires d'ordres sanitaires et de protection de la sécurité publique.

Le maire, responsable de la sécurité publique sur le territoire de sa commune est au cœur de ce dispositif. Il est appuyé en cela par la préfecture, les forces de l'ordre et sur le plan technique pour des problèmes relevant de chiens, par la direction départementale des services vétérinaires.

En cas d'agression ou de morsure, un questionnaire est à votre disposition auprès des mairies, de la gendarmerie, des offices de tourisme et sur le site www.savoie.pref.gouv.fr.

Les éléments de ce questionnaire seront compilés par les services de l'Etat dans le département dans le respect de la confidentialité et permettront de mieux analyser les circonstances de ces incidents ou accidents. Par ailleurs, ils permettront d'apporter des renseignements précieux lors de la réalisation de l'évaluation comportementale du chien incriminé et de trouver les meilleures solutions à mettre en œuvre afin de favoriser la cohabitation entre usagers des espaces pastoraux.



Vous reconnaissez-vous ?



Quelle belle équipe !

Maurice PORTALIER devait avoir fort à faire. Mais son sourire montre qu'il était fier de ses élèves, filles et garçons. La parité est de mise et la couleur de quelques ceintures laisse deviner du bon niveau de ces jeunes sportifs. Dans leurs regards volontaires et directs, on peut lire la détermination mais aussi la joie d'être ensemble. Ils traçaient déjà la route sur laquelle continuent de s'engager leurs cadets avec beaucoup de réussite.

Christophe Maurice quitte Valloire pour la Guyane Française

Vendredi 19 juin les élus, les services de la station et les anciens combattants se sont retrouvés en Mairie pour partager avec Christophe le verre de l'amitié.

Militaire au 93^{ème} RAM, affecté depuis plus de 12 ans au Télégraphe, il avait la responsabilité du poste de montagne Jules CARLET.

Très vite il s'implique dans la vie locale avec son régiment et apporte son aide aux organisateurs de manifestations sportives ou autres. Sa gentillesse et son dévouement ont été appréciés de tous.

Les anciens combattants ont bénéficié de son concours avec la présence de militaires en armes lors des cérémonies commémoratives (privilège devenu rare aujourd'hui). Cette coopération va continuer j'en suis sûr avec André et Denis qui ont pris le relais.

Christophe merci pour tous les services rendus et surtout bon vent !

Cyrille JULLIEN
Président des Anciens Combattants



Pensez qu'il faut...

Si peu d'amour pour être heureux,
Si peu de bois pour avoir chaud,
Si peu de joie pour faire croire au bonheur,
Si peu d'argent pour être généreux,
Si peu de pain pour rassasier l'aumône,
Si peu de temps pour être disponible,
Si peu de courage pour être valeureux,
Si peu de sourire pour apprendre à aimer,
Si peu de dignité pour tendre la main,
Si peu de chaleur pour partager son feu,
Si peu de cœur pour ne pas en manquer,
Si peu de nuit pour croire au jour qui vient...
Et pourtant tant de vie pour marcher vers LA VIE...
Et tant de sommeil pour rêver d'INFINITUDE !...

Claudine GRANGE

Mon Père

Si j'avais su,
Si j'avais su que dormir c'était ça :
sûr que j'aurais dormi !
Si j'avais su,
Si j'avais su que rêver c'était ça :
sûr que j'aurais rêvé !
Si j'avais su,
Si j'avais su que sourire c'était ça :
sûr que j'aurais souri !
Si j'avais su,
Si j'avais su que l'amour c'était ça :
sûr que j'aurais aimé !
MAIS,
SI J'AVAIS SU QUE LA GUERRE C'ÉTAIT ÇA :
SÛR QUE J'AURAIS HURLÉ !!!
CAR,
SI J'AVAIS SU QUE LA VIE C'ÉTAIT ÇA :
SÛR QUE J'AURAIS VÉCU...
Si j'avais su tout cela...

Fleurissement

Cette année le fleurissement communal s'est mis en place début juin et déjà, malgré une météo quelque peu capricieuse, nous pouvons nous réjouir du résultat.

Grâce à l'imagination et au travail de l'équipe de Pascal ROSSET nous pouvons admirer l'harmonie des couleurs et découvrir des nouveautés. En effet d'une part nous faisons l'essai de mettre des rosiers rouges sur la Place de la Mairie et le long de l'église et d'autre part nous mettons dans le jardin de la Mairie un parterre de plantes vivaces adaptées à la montagne moins gourmandes en eau. Souhaitons que cette initiative soit fructueuse. Si cela était, nous renouvellerions l'expérience dans les années à venir.

Nous constatons que, comme chaque année, vous soignez vos maisons, vos jardins, vos balcons, vos terrasses et que vos fleurissements font toujours de notre village un lieu accueillant apprécié de tous et surtout des touristes qui nous rejoignent pour la période estivale. En nous souhaitant un véritable bel été et une météo qui nous soit favorable afin que toutes les espérances que nous mettons lors de nos plantations soient récompensées !



Et tant d'autres choses encore !...
Si j'avais vu le train de mon père
S'en aller, SEUL, dans le lointain :
SÛR QUE J'AURAIS PLEURÉ :
Car un père n'est-il pas
LE PREMIER AMOUR D'UNE VIE ?
LE PREMIER AMOUR D'UN ENFANT ???...

Claudine GRANGE

